

REGLEMENT COMPLET DU JEU
« CHASSO' PILES PRINTEMPS 2021 »
Du 22 mars au 25 avril 2021

Article 1. Organisation du Jeu

COREPILE, éco-organisme sans but lucratif sous Agrément d'Etat situé au 17 rue Georges Bizet 75116 Paris et immatriculé au RCS de Paris sous le N° 422 489 088 000 35, (ci-après désignée « l'Organisateur») organise, du **22/03/20210 au 25/04/2021 inclus**, une opération promotionnelle sans obligation d'achat intitulée « CHASSO' PILES PRINTEMPS 2021» permettant de recevoir un lot après inscription, (ci-après « l'Offre »),

Article 2. Conditions de participation

Cette Offre est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine.

Sont exclus de l'offre les membres du personnel de la Société organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Offre.

Offre limitée à une un seul gain par personne (même nom, même adresse postale et même adresse mail) sur toute la période de l'Offre.

Par le simple fait de prendre part à l'Offre, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes de l'Offre.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité de l'Offre.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Article 3. Annonce du jeu

L'Offre se déroulera du 22/03/2021 au 25/04/2020 inclus sur le site www.jerecyclemespiles.com
Elle sera annoncée via des supports de communication en ligne (bannières Facebook).

Article 4. Dotations mises en jeu

Sont mis en jeu sur la période de l'Offre : 500 testeurs de piles d'une valeur unitaire de 11€

Article 5. Modalités et conditions de participation

- a) SE CONNECTER, ENTRE le 22/03/2021 et le 25/04/2020 INCLUS, sur le site **www.jerecyclamespiles.com** rubrique « Jouez avec nous » et partir à la recherche des appareils contenant des piles ou batteries dans le module de jeu CHASSO' PILES. Il est possible aussi de jouer à ce module sans participer à l'Offre. Lorsque tous les appareils cachés dans la maison ou l'appartement sont trouvés, un message apparait et signale au participant qu'il est sélectionné pour participer au tirage au sort de l'Offre.
- b) Pour participer à l'offre, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « Je m'inscris ».
- c) COMPLETER LE FORMULAIRE de participation, en remplissant les champs marqués comme obligatoires par un astérisque : Nom, Prénom, Adresse, Code postal, Adresse mail.
- d) Cocher la case d'acceptation du règlement
- e) VALIDER sa participation en cliquant sur le bouton « Je m'inscris »

Il est obligatoire de passer par le site **www.jerecyclamespiles.com** pour tenter sa chance.
Aucun frais de participation ne sera remboursé.

Article 6. Désignation des gagnants

Les lots seront attribués aux 500 premiers participants ayant trouvé tous les appareils de la maison ou de l'appartement et s'étant inscrits à partir du lundi 22/03/2021 00h0, et avant le dimanche 25/04/2021 23h59.

Une fois la liste arrêtée, les gagnants recevront un courrier électronique pour les prévenir. Ils recevront ensuite directement leur lot à l'adresse mentionnée dans le formulaire de participation.

Dans un souci de confidentialité, aucune liste des gagnants ne sera diffusée par quelque moyen que ce soit.

Article 7. Remise des gains

Les gains seront envoyés dans un délai de 2 mois maximum suivant la fin du jeu, sauf impossibilité liée aux restrictions d'activité imposées par la crise sanitaire.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas bénéficier de son gain.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de son gain, il sera conservé par l'Organisateur et pourra être remis en jeu ou utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée de ce fait.

Article 8. Règlement

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité l'Offre en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur sous la forme d'un avenant.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'Offre.

Le présent Règlement est disponible en intégralité sur le site www.jerecyclamespiles.com pendant toute la durée de l'offre.

Article 9. Limites de responsabilité

L'Organisateur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement de l'Offre. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement de l'Offre dans des conditions indépendantes de la volonté de l'Organisateur, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

L'Organisateur ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation à l'Offre, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 10. Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité leur adresse postale et leur adresse mail dans le cadre de l'Offre. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite. Tout non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tout autre procédé similaire est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée du Jeu.

L'organisateur pourra également annuler tout ou partie de l'Offre s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation à l'Offre.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

Article 11. Droit applicable et litiges

Ce jeu et le présent Règlement sont soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement fera l'objet d'un règlement amiable.

A défaut, il sera soumis aux juridictions françaises. Le tribunal compétent sera celui du domicile du participant.

Article 12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de l'Offre et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à l'Organisateur dans le cadre de l'Offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants. L'Organisateur garantit qu'il traitera les données à caractère personnel conformément à la loi et aux décrets applicables, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), les participants disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de ses données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Les participants peuvent exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse corepile@corepile.fr ou courrier postal adressé à : COREPILE – CHASSO' PILES 17 rue Georges Bizet 75116 Paris

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée du jeu et dans la limite de 6 mois à compter de la clôture définitive de l'Offre.

Les participants disposent par ailleurs, des droits de retirer à tout moment ses consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Article 12. Contact

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en envoyant un courrier électronique à l'adresse corepile@corepile.fr en précisant « CHASSO' PILES PRINTEMPS 2021 » dans l'objet de votre mail. Ou par courrier à COREPILE – CHASSO' PILES 17 rue Georges Bizet 75116 Paris.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance de l'Organisateur avant le 15/05/2021 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.